

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 003-371/12/CC

■ Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2011 (Budget Principal et Budgets Annexes).

DBP 12/8244/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale est constitué par le vote du compte administratif.

Il permet d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

BUDGET PRINCIPAL

La procédure, mise en place par l'instruction budgétaire et comptable M14, consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Concernant la clôture de l'exercice 2011, la section de fonctionnement présente un excédent de 94 206 645,39 euros et la section d'investissement présente un déficit de 8 011 727,47 euros.

Les restes à réaliser de la section d'investissement en recettes s'établissent à 11 467 228,93 euros.

Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement représentent 9 022 943,19 euros.

Il en résulte :

- que le résultat de fonctionnement de 94 206 645,39 euros sera affecté en priorité à la couverture des dépenses restant à réaliser pour 9 022 943,19 euros.

BUDGETS ANNEXES

Conformément aux instructions comptables M14, M4 et dérivées, les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat 2011		Résultat de clôture de la section fonctionnement	Résultat de clôture de la section investissement	Reste à réaliser en recettes	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement					
PRINCIPAL	27 060 100,26	153 066 921,09	94 206 645,39	-8 011 727,47	11 467 228,93	0,00	94 206 645,39
CTD	0,00	-8 204 632,02	0,00	-8 204 632,02	8 300 000,00	0,00	0,00
TRANSPORT	9 097 652,65	-37 643 075,65	9 097 652,65	-37 643 075,65	28 545 423,00	9 097 652,65	0,00
ASSAINISSEMENT	12 112 097,79	3 011 098,75	18 874 835,70	-13 247 268,19	0,00	13 247 268,19	5 627 567,51
EAU	5 330 436,81	11 791 904,21	10 317 952,59	-3 143 685,68	0,00	3 143 685,68	7 174 266,91
PORTS	-226 768,84	1 426 279,31	619 100,44	-1 760 862,30	1 900 000,00	0,00	619 100,44
MIN	-95 293,37	72 636,53	0,00	134 333,63	0,00	0,00	0,00
CREMATORIUM	46 707,45	-1 008 728,55	2 575 242,46	-1 132 117,39	0,00	1 132 117,39	1 443 125,07
OPERATIONS AMENAGEMENT	-652 209,57	-8 519 428,61	-652 209,57	-8 519 428,61	0,00	0,00	-652 209,57

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les instructions comptables M4 et dérivées ;
- Le vote du compte administratif.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'affecter les excédents de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes constatés à la fin de l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Pour le budget principal, le résultat excédentaire de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2011, soit 94 206 645,39 euros est conservé en section de fonctionnement (compte 002) et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser en dépenses pour 9 022 943,19 euros.

Le déficit d'investissement de 8 011 727,47 euros est couvert par les restes à réaliser en recettes à la section d'investissement pour 11 467 228,93 euros.

Signé le 29 Juin 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Juillet 2012

Article 2 :

Est affecté l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de la Collecte et traitement des déchets, du Transport, de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National et du Crématorium, des Opérations d'aménagement :

Collecte et traitement des déchets :

La section de fonctionnement présente un résultat de 0,00 euros.

La section d'investissement présente un déficit d'un montant de 8 204 632,02 euros, qui sera couvert par les restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de 8 300 000 euros.

Transport :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 9 097 652,65 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 37 643 075,65 euros, qui s'établit, après correction des restes à réaliser en recettes de 28 545 423,00 euros à un montant de 9 097 652,65 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2012 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 9 097 652,65 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Assainissement :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 18 874 835,70 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2011 à 13 247 268,19 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2012 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 13 247 268,19 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 5 627 567,51 euros est reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour 1 467 993,76 euros.

Eau :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 10 317 952,59 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2011 à 3 143 685,68 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2012 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 3 143 685,68 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 7 174 266,91 euros reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour un montant de 868 201,58 euros.

Ports de plaisance :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 619 100,44 euros, est conservé en section de fonctionnement (compte 002) et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 180 561,28 euros.

Le déficit d'investissement de 1 760 862,30 euros est couvert par les restes à réaliser en recettes à la section d'investissement pour un montant de 1 900 000,00 euros.

Marché d'Intérêt National :

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture de 0,00 euros.

La section d'investissement présente un résultat de clôture positif de 134 333,63 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2012.

Crématorium :

Le résultat positif de clôture du fonctionnement de 2 575 242,46 euros est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2011 pour un montant de 1 132 117,39 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2012 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1 132 117,39 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 1 443 125,07 euros est reporté en section de fonctionnement et permettra en priorité la couverture des restes à réaliser pour un montant de 43 391,37 euros.

Opérations d'aménagement :

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de 652 209,57 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2012.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 8 519 428,61 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2012.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Finances et Budget

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Jean-Pierre GIORGI

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI